



comptabilité non restituée par le syndic

Par **erge**, le **15/11/2010** à **15:58**

Bonjour,

Voici deux ans nous avons changé de syndic. Celui-ci ne nous a jamais rendu la comptabilité, ni les archives, etc.. l'A.G. n'avait pas voté la conformité de la comptabilité

L'année passée nous avons encore changé de nouveau de syndic pour un syndic bénévole. Là avec c'est ancien syndic aucun problème tout nous a été restitué.

Mes questions :

comment récupérer la comptabilité et les archives du premier syndic, en sachant que ne nombreuses lettres recommandées lui ont été adressé..... sans réponses.

Nous pensons passer par un tribunal de proximité pour restitution des dossier et dommages et intérêts. Qui doit s'occuper d'aller voir le juge: le syndic bénévole ou le président du conseil syndical (surtout pour les dommages et intérêts)? Quelles démarches faire pour aller voir le juge?

Merci d'avance pour vos réponses